Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_36-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Étaient présents :**
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

**Excusés avec pouvoir :** Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

**Excusés :** Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

## MOBILITE - MISE EN PLACE DU SERVICE DE MOBILITE SOLIDAIRE ATCHOUM

*N° Délibération CC/2026/36*

### *EXPOSE DES MOTIFS*

Montfort Communauté a inscrit, dans son Plan de Mobilité Simplifié et dans l'Analyse des Besoins Sociaux, la nécessité de développer des solutions de déplacement adaptées aux publics les plus fragiles : seniors, jeunes, personnes en insertion, habitants sans véhicule ou ne pouvant conduire. Dans ce cadre, la solution proposée par l'association ATCHOUM a fait l'objet d'une analyse par les services.

ATCHOUM est une plateforme de mobilité solidaire facilitant la mise en relation entre passagers et conducteurs volontaires. Le service combine :

- Une plateforme numérique, permettant la demande et la proposition de trajets,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_36-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Un centre d'appels, utilisé pour près de 70 % des sollicitations, indispensable pour les publics les plus éloignés du numérique,
- Un fonctionnement adapté aux territoires ruraux, reposant majoritairement sur des conducteurs bénévoles (souvent jeunes retraités) et des passagers seniors (80 % des usages).

**Fonctionnement du dispositif**

Le service repose sur plusieurs principes :
- Inscription gratuite des usagers,
- Réservation de trajets via la plateforme web ou le centre d'appels,
- Mise en relation entre passagers et conducteurs volontaires,
- Participation financière des passagers via un système de tickets mobilité, achetés à l'avance et remis au conducteur en fin de trajet, ou via un système de paiement en ligne.

**Organisation de la distribution des tickets mobilité**

Une analyse croisée menée par les services communautaires, complétée par des échanges avec d'autres EPCI et par les recommandations du Trésorier, a conduit à privilégier une organisation souple, afin de limiter la création de structures comptables supplémentaires.

Ainsi, le scénario retenu repose sur un achat groupé de tickets mobilité par Montfort Communauté, suivi d'une revente aux régies communales existantes :
- Montfort Communauté achète les carnets de tickets mobilité auprès d'ATCHOUM ;
- Les tickets sont ensuite revendus aux régies municipales déjà en place, qui assurent la vente directe aux habitants.

Au regard des analyses effectuées, cette organisation apparaît comme la solution la plus simple, adaptée au contexte et conforme aux règles comptables.

**Financement du dispositif**

Afin de permettre la mise en œuvre du projet ATCHOUM sur le territoire communautaire, Montfort Communauté souhaite solliciter des subventions auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert, du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (Fonds mobilités innovantes 2026) et de la MSA Portes de Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous concerne les dépenses liées au déploiement et à l'animation du projet ATCHOUM pendant 3 ans.

| DÉPENSES DÉDIÉES AU PROJET | | | RECETTES SPÉCIFIQUES AU PROJET | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Nature des dépenses** | **Montant HT** | | **Nature des recettes** | **Montant HT** | **%** |
| Charges de personnel affectées au projet (15% ETP) | 18 900,00 € | | Fonds Vert - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires | 20 643,00 € | 30% |
| Abonnement et animation de la mobilité solidaire ATCHOUM pendant 3 ans | 49 909,00 € | | Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine | 13 500,00 € | 19,6% |
| | | | MSA | 20 643,00 € | 30% |

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_36-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Autofinancement | 14 023,00 € | 20,4% |
| **TOTAL** | **68 809,00 €** | **TOTAL** | **68 809,00 €** | **100%** |

## *VISAS ET CONSIDERANTS*

*Vu les statuts de la communauté,*
*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
*Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,*
*Vu les besoins identifiés dans le PMS et l'ABS,*

Étant entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un service de mobilité solidaire ATCHOUM sur le territoire de Montfort Communauté et le principe de distribution des tickets mobilité ;
- approuve le plan de financement du projet ;
- sollicite l'ensemble des subventions éligibles dans le cadre du projet de mobilité solidaire ;
- autorise le Président à signer l'ensemble des actes correspondants, contrat, convention ou avenant nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ;

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS,*

*Le secrétaire de séance*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_36-DE